

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 avril 2021

Nombre de conseillers municipaux : 13 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Alexine Gay, François Gevaux Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintes.

Absents excusés : Mme Nadia Chatel Louroz (procuration Marc Sintes), M. Claude Mariotti (procuration Arnaud Layat)

Le conseil municipal désigne Pelagia Casassus secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : application ou non de la clause de revente d'une maison acquise en PLSA (Prêt Social de Location Accession)

1) Approbation des comptes de gestion 2020

Madame le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2020 du budget communal et du budget de l'Auberge du Môle.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'année 2020.

2) Approbation des comptes administratifs 2020

Il est exposé au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget de l'auberge du Môle et de la commune. Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

A) Budget de l'Auberge du Môle

Dépenses d'investissement	15 164.91 €	Dépenses de fonctionnement :	3 415.80 €
Recettes d'investissement	0 €	Recettes de fonctionnement :	32 891.64 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-15 164.91€	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	29 475.84 €
Résultat d'investissement de clôture	-15 164.91 €	Résultat de fonctionnement de clôture	29 475.84 €

B) Budget de la commune

Dépenses d'investissement	719 518.01 €	Dépenses de fonctionnement :	738 835.88 €
Recettes d'investissement	825 104.32 €	Recettes de fonctionnement:	1 036 947.54 €
Résultat d'investissement de l'exercice	105 586.31 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	298 111.66 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	278 017.31 €	Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	298 111.66 €

Mme Le Maire ne participant pas au vote des comptes administratifs, elle quitte la salle et la présidence est donnée à M. Marc SINTES pour le vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

3) Affectation des résultats de fonctionnement

Madame le Maire expose au conseil municipal que les résultats de la section de fonctionnement doivent être affectés par l'Assemblée Délibérante Compétente.

A) Budget de l'Auberge du Môle

Vu le résultat de clôture d'investissement de 2020 de – 15 164.94 € et les restes à réaliser d'un montant de 3 100 €, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté – compte 002 : 11 210.93 €
- Réserve réglementée – compte 1068 : 18 264.91 €.

B) Budget de la commune

Vu le résultat de clôture d'investissement de 2020 de 278 017.31 € et les restes à réaliser d'un montant de 58 853.32 €, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2020 du budget communal comme suit :

- Réserve réglementée — compte 1068 : 298 1 11.66 €

4) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2021

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les taux d'imposition des taxes directes locales. Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, le produit de la taxe foncière bâtie perçue par le département est reversé aux communes

Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de la taxe foncière 2020.

Pour la Haute-Savoie, le taux département de référence est de 12,03 %

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour l'année 2021 à savoir :

- Foncier bâti : 22.17 % (taux départemental de référence + taux de la commune soit 10.14 %, taux identique à 2020)
- Foncier non bâti : 51.23 %

5) Vote des budgets 2021

Il est présenté au conseil municipal les budgets 2021 suivants :

A) CCAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
011 – charges à caractère général	9 000,00 €	6 073,24 €	11 000,00 €
65 – autres charges gestion courantes	1 554,70 €	0,00 €	4 348,17 €
TOTAL	10 554,70 €	6 073,24 €	15 348,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
002 – excédent reporté	4 354,70 €	4 354,70 €	5 748,17 €
70 – produits des services	200,00 €	906,71 €	600,00 €
74 – dotations et participations	6 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
77 – produits exceptionnels	0 €	560,00 €	0 €
TOTAL	10 554,70 €	11 261,41 €	15 348,17€

B) Budget de l'Auberge du Môle

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
011 – charges à caractère général	4 000,00 €	443,02 €	4 010,93 €
042 – Amortissements	31 100,00 €	0,00 €	62 400,00 €
66 – charges financières	3 000,00 €	2 972,78 €	2 800,00 €
TOTAL	38 100,00 €	3 415,80 €	69 210,93 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
002 – report résultat fonctionnement	0,00 €	0,00 €	11 210,93 €
75 – redevances	25 000,00 €	19 791,61 €	22 900,00 €
77 – subventions budget principal	13 100,00 €	13 100,00 €	35 100,00 €
TOTAL	38 100,00 €	32 891,64 €	69 210,93 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
001 – report déficit	0,00 €	0,00 €	15 164,91 €
16 – emprunts	13 500,00 €	13 430,41 €	13 700,00 €
21 – immos corporelles	17 600,00 €	1 734,50 €	51 800,00 €
TOTAL	31 100,00 €	15 164,91 €	80 664,91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
10 – Affectation résultat fonctionnement	0,00 €	0,00 €	18 264,91 €
040 – amortissements	31 100,00 €	0,00 €	62 400,00 €
TOTAL	31 100,00 €	0,00 €	80 664,91 €

C) Budget de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
011 – charges à caractère général	300 303,00 €	264 839,30 €	378 713,00 €
012 – charges de personnel	256 120,00 €	244 052,87 €	316 320,00 €
014 – atténuation de produits	74 241,00 €	73 976,00 €	76 263,00 €
023 – virement à la section d'investissement	87 185,00 €	0,00 €	70 210,00 €
042 – cession	0,00	16 150,00 €	0,00 €
65 – autres charges gestion courantes	154 607,00 €	110 165,58 €	85 994,00 €
66 – charges financières	16 600,00 €	16 552,13 €	22 900,00 €
67 – Charges exceptionnelles	15 100,00 €	13 100,00 €	37 100,00 €
TOTAL	904 156,00 €	738 835,88 €	987 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
013 – atténuation de charges	700,00 €	1 582,82 €	1 000,00 €
70 – produits des services	58 000,00€	35 018,22 €	83 100,00 €
73 – impôts et taxes	553 700,00 €	599 204,22 €	583 000,00 €
74 – dotations et participations	291 756,00 €	361 423,54 €	320 400,00 €
75- autres produits	0,00 €	0,76 €	0,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	12 922,70 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	26 795,28 €	0.00 €
TOTAL	904 156,00 €	1 036 947,54 €	987 500,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
10 – dotations	20 000.00 €	0	20 000.00 €
16 – emprunts	63 600,00 €	63 594,82 €	81 229,90 €
20 – immos incorporelles	6 325,60 €	5 358,24 €	4 000,00 €
21 – immos corporelles	437 984,40 €	423 114,84 €	243 000,00€
23 – immos en cours	603 899,32 €	227 450,11 €	574 245,07 €
041 – opérations patrimoniales (intégration des travaux d'éclairages publics)	0,00 €	0,00 €	689 636,27 €
TOTAL	1 131 809,32 €	719 518,01 €	1 612 399,24 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Exercice précédent		Proposition 2021
	Budget voté	Total réalisé	
001 – excédent investissement reporté	172 431,00 €	172 431,00 €	278 017,31 €
021 – virement section de fonctionnement	87 185,00 €	0,00 €	70 210,00 €
10 – dotations, réserve	463 083,32 €	464 741,78 €	441 852,66 €
13 – Subventions	62 960,00 €	12 600,00 €	132 683,00 €
21 – Immos corporelles	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00 €
040 – cessions	16 150,00 €	16 150,00 €	0,00 €
041 – opérations patrimoniales (intégration des travaux éclairages publics)	0,00 €	0,00 €	689 636,27 €
TOTAL	1 131 809,32 €	995 922,78 €	1 612 399,24 €

Après avoir entendu l'exposé de M. SINTES Marc et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2021.

6) Travaux 2021 de la forêt communale

M. LAYAT Arnaud présente au conseil municipal le programme des travaux 2021 de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux suivants :

- 1) Travaux de fonctionnement pour un montant de 28 860.10 € HT :
 - Travaux d'exploitation des bois et assistance technique : parcelles Q, S et T : 20 830.20 €
 - Entretien des protections individuelles de plantation : parcelle C : 213 €
 - Dégagement manuel de plantation : parcelles C et X : 649.06 €
 - Entretien des renvois d'eau sur les pistes de la forêt communale : 4 370.80 €
 - Entretien périmètre : parcelle C : 918.54 €
- 2) Travaux d'investissement pour un montant de 24 887.73 € HT :
 - nettoyage du jeune peuplement issu de la régénération naturelle : parcelles F et G : 1 311.23 €
 - Travaux sylvicoles multiples en futaie irrégulière : 7 049 €
 - Travaux de plantation dans le cadre du plan relance : parcelles C, K, M, T et V : 16 527.50 €

7) Programme 2021 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Mme le Maire rappelle que le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2021 concernant la commune de Saint Jean de Tholome a été approuvé par la commission Bois et environnement

Suite à cette approbation, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser les travaux sylvicoles en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021, sur les parcelles F, G et P1.

La nature des travaux est la suivante :

- nettoyage de jeune peuplement issu de régénération naturelle,
- travaux sylvicoles combinés en futaie irrégulière.

Le montant estimatif de ces travaux est de 8 360.23 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Madame le Maire fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- Dépenses subventionnables : 8 360.23€ HT
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 508.13 €
- Montant total des subventions : 2 508.13 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 5 852.10 € H.T

Ainsi, la somme totale à la charge de la commune s'élève à 5 852.10 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et du responsable de la commission Bois et environnement, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Plan de Financement tel que présenté.
- De solliciter l'aide la plus élevée du Conseil Régional pour la réalisation des travaux de dégagement/nettoyement subventionnables.
- De demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- De charger le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

8) Présentation des nouveaux outils de communication

Mme COLLAVET Sandrine présente au conseil municipal les nouveaux outils de communication qui seront mis en place. Ces nouveaux outils passent par l'achat de licences Office 365. Grâce à ces licences, chaque élu aura une adresse mail personnelle, pourra partager son calendrier personnel, aura accès aux documents de travail partagés. Office 365 permet également avoir accès au logiciel TEAMS pour les visio-conférences.

Mme COLLAVET a fait aussi une présentation flash du site internet de la commune qui est encore en élaboration. Quatre points ont été soulevés :

- L'intérêt d'afficher les tournées de récupération des déchets par hameaux.
- Une demande de clarification concernant l'appellation « commissions », alors que le conseil a voté au début février un règlement proposant la mise en place des comités consultatifs.
- Une proposition de mettre en photo et de présenter le personnel communal.
- L'intérêt d'afficher une carte de la commune avec les espaces naturels sensibles et créer un lien avec la CC4R.

9) Discussion autour des aides aux entreprises de la commune

Suite à un mail du restaurant « Chez moi », il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'octroi ou non d'une aide financière aux entreprises touchées par la crise sanitaire.

M. DOUCET fait part au conseil municipal que la commune n'a pas la compétence pour délibérer.

Cette compétence relève du Conseil Régional.

Pour M. MOSSUZ, le montant demandé (500 €) est ridicule pour une entreprise. Il fait part également au conseil municipal que la commune aide déjà les entreprises au travers des compétences transférées à la CC4R (le montant des compétences transférées est supérieur au montant de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) payé par les entreprises).

Pour M. GEVAUX, plutôt que de distribuer à des entreprises qui n'en font pas la demande, il faut donner aux gens qui ont un réel besoin

Après débat, le conseil municipal refuse d'octroyer une aide financière aux entreprises.

10) Désignation des responsables des comités consultatifs

Il est proposé que les responsables des commissions communales soient également les responsables des comités consultatifs. Mme CASASSUS est d'accord avec cela, mais explique que certains comités consultatifs ou ex-commissions municipales n'ont pas de responsable jusqu'à aujourd'hui, notamment le comité consultatif Vie associative et le comité consultatif du Participatif. Elle demande que le conseil municipal propose donc, comme le stipule le règlement voté le 2 février un/e responsable pour ces deux instances et que Mme le Maire puisse ensuite confirmer. La réponse de Mme le Maire et de plusieurs voix différentes est que ce choix doit être fait par les élu.e.s concerné.e.s en petit comité et Mme le Maire.

11) Application ou non de la clause de revente d'une maison acquise en PLSA

Mme le Maire fait part au conseil municipal que, dans le cadre du bail à construction qui avait été signé avec SEMCODA, la clause suivante a été inscrite afin d'éviter toute spéculation : « en cas de vente du bien immobilier dans le délai de 18 ans de l'acte d'acquisition par le locataire - accédant, le locataire - accédant devra restituer à la commune son effort financier, soit la valeur du terrain qui aurait pu être obtenue par la commune pour un programme en accession libre. La valeur du foncier sera réactualisée en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ».

Suite à la demande d'un propriétaire qui a sollicité la commune pour ne appliquer cette clause, il est demandé au conseil municipal de se prononcer. Après débat, le conseil municipal, décide à l'unanimité que l'effort financier consenti par la commune soit restitué.

12) Compte rendu des différentes réunions des commissions municipales

Commission travaux et aménagement : il est présenté au conseil municipal, pour information, les devis suivants :

- Réfection de la voire en enrobés projetés pour un montant de 22 368.00 € TTC
- Création d'un réseau d'eaux pluviales à Savernaz pour un montant de 15 110.40 € TTC.

La commission fait part également au conseil municipal que la responsable du conseil départemental au niveau de l'arrondissement de Bonneville doit venir sur place pour la sécurisation du hameau de Savernaz.

Pour l'adressage de la commune, M. MAURICE DEMOURIOUX souhaite qu'un groupe de travail soit constitué. Alexine GAY, Sabrina ANCEL, François GEVAUX, Arnaud LAYAT et Gabriel MOSSUZ se sont inscrits.

Ressources Humaines : l'offre d'emploi pour un second agent technique a été publiée. Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 30 avril 2021

Commission enfance : il est soulevé le problème de la sécurité des piétons sur la route qui donne accès à l'entrée des maternelles. Un cheminement piéton, à l'aide de cônes, est envisagé pour améliorer la sécurité. Il est rappelé au conseil municipal le problème récurrent de l'encadrement à la cantine.

13) Divers

Mme le Maire fait part au conseil municipal que les maires ont été sollicités pour donner leur avis sur la tenue des élections départementales et régionales au mois de juin. L'organisation des bureaux de vote risque d'être compliquée au vu des protocoles sanitaires.

Mme le Maire fait part au conseil municipal des demandes qu'elle a reçues pour la location de matériel (tables, bancs, parasol...) aux particuliers. Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas louer le matériel aux particuliers.

Mme CASASSUS demande à Mme le Maire si les délégations du maire qui ont été retirées à M. Mossuz ont été attribuées ou non aux adjoints restants. Sa réponse est non. C'est elle qui garde ces délégations.

Mme CASASSUS a demandé si des conseillers ne faisant pas partie de la municipalité avaient eu l'attribution des délégations du Maire. Sa réponse a été négative. [Le terme *Municipalité* est utilisé (notamment par la CNFPT), pour désigner le groupe formé par le Maire et ses adjoints].